Image not found or type unknown

Arret maladie dans la fontion publique

Par **Fred**, le **23/07/2011** à **13:02**

Bonjour,
 Je suis en arrêt de travail depuis plus de six mois, après six mois d arrêts je suis dans l obligation de voir le médecin du travail chaque mois après. Je viens de recevoir en lettre recommandé de la part de la DRH un arrêté me stipulant que l instance paritaire a émis un avis favorable à la reprise de mes fonctions à temps pleins à compter de la date à laquelle l arrete ci joint m'est notifié.Auquel cas je peux faire un recours au tribunal administratif dans un délai de 2 mois.

Premièrement je ne comprends pas pourquoi je dois reprendre à la date du 20 juillet notifié sur l'arrête sachant que j'ai reçu le courrier le 23 juillet par recommandé.

Deuxièmement mon arrêt de travail se finit le 04 aout. De plus mon médecin traitant me suit et indique que je ne peux pas reprendre dans l immédiat car je souffre toujours même s il y a de l amélioration, mon kinésithérapeute ne me conseille pas non plus de reprendre dans l immédiat car je suis en pleine rééducation et que je ne peux pas encore me muscler.

Troisièmement, je pense que je serais encore en arrêt un mois de plus après le 04 aout, car dans l immédiat je suis dans l incapacité de reprendre mon poste. Si c'est la cas, dois je malgré tout faire un recours au contentieux au tribunal administratif sachant que mon médecin me remettra un arrêt maladie?

Pouvez vous me conseiller. Cela est urgent.

Merci.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés